



**Direction de l'Évaluation  
des Médicaments et des Produits Biologiques**

## **Rapport public d'évaluation**

***LERCANIDIPINE MYLAN 10 mg,  
comprimé pelliculé sécable***

***LERCANIDIPINE (CHLORHYDRATE DE)***

**Titulaire d'AMM : MYLAN S.A.S.**

**Date du RAPPE : 20 août 2010**

## Information sur la procédure initiale :

<b>Base légale</b>	<i>Générique selon l'Article 10.1 de la directive 2001/83/CE</i>
<b>Principe(s) actif(s)</b>	<i>lercanidipine (chlorhydrate de)</i>
<b>Forme pharmaceutique</b>	<i>comprimé pelliculé sécable</i>
<b>Dosage (s)</b>	<i>10 mg</i>
<b>Demandeur d'AMM :</b>	<i>MYLAN S.A.S.</i>
<b>Type de procédure</b>	<i>Nationale</i>

## 1. INTRODUCTION

*Le 08 décembre 2009, l'AFSSAPS a octroyé une Autorisation de Mise sur le Marché à MYLAN S.A.S. pour la spécialité LERCANIDIPINE MYLAN 10 mg, comprimé pelliculé sécable.*

*LERCANIDIPINE MYLAN 10 mg, comprimé pelliculé sécable est indiqué dans le traitement l'hypertension artérielle essentielle.*

*LERCANIDIPINE MYLAN 10 mg, comprimé pelliculé sécable est un générique de ZANIDIP 10 mg, comprimé pelliculé sécable commercialisé en France par BOUCHARA RECORDATI.*

*Le demandeur d'AMM a soumis une étude de bioéquivalence. La spécialité de référence utilisée dans l'étude de bioéquivalence est CORIFEO 20 mg, comprimé commercialisé par UCB GmbH en Allemagne de formule identique à la référence française.*

*Aucune nouvelle étude préclinique ou clinique n'a été apportée, ce qui est acceptable pour ce type de demande.*

## 2. DONNEES PHARMACEUTIQUES

### 2.1 Introduction

*LERCANIDIPINE MYLAN 10 mg se présente sous forme de comprimé pelliculé sécable contenant 10 mg de lercanidipine (chlorhydrate de).*

*Les excipients sont :*

*Lactose monohydraté, cellulose microcristalline, carboxyméthylamidon sodique, povidone, stéarate de magnésium.*

*Pelliculage : OPADRY II Jaune 85F32553 (alcool polyvinylique, dioxyde de titane (E171), macrogol, talc, oxyde de fer jaune (E172)).*

*LERCANIDIPINE MYLAN 10 mg, comprimé pelliculé sécable est conditionné :  
sous plaquettes thermoformées (Aluminium/PVC) ou  
sous plaquettes thermoformées (Aluminium/PVDC).*

## 2.2 Principe actif

*Le principe actif lercanidipine (chlorhydrate de) n'est décrit pas à la Pharmacopée européenne et la procédure "ASMF" (documentation confidentielle sur la substance active) est utilisée.*

*Le principe actif lercanidipine (chlorhydrate de) est peu soluble dans l'eau.*

*Les spécifications comprennent des essais appropriés pour contrôler la qualité du principe actif. Les limites pour les substances apparentées sont justifiées. Les méthodes analytiques utilisées sont convenablement décrites et validées.*

*Les études de stabilité ont été conduites en conditions ICH (Conférence Internationale d'Harmonisation). Les données présentées sont suffisantes pour confirmer la période de recontrôle.*

## 2.3 Produit fini

*LERCANIDIPINE MYLAN 10 mg, comprimé pelliculé sécable est formulé avec des excipients décrits dans la Pharmacopée européenne en vigueur à l'exception de l'oxyde de fer jaune (E172).*

*Tous les excipients utilisés dans le produit ont été démontrés conformes à la Directive 2003/63/EC et à la note explicative « Réduction du risque de transmission des agents des encéphalopathies spongiformes animales par les médicaments à usage humain et vétérinaire (EMEA/410/01). »*

*Le développement est suffisamment décrit en accord avec les notes explicatives européennes en vigueur.*

*La comparaison du profil de dissolution in-vitro et du profil d'impuretés du produit générique et du produit de référence confirme la similarité entre les deux spécialités.*

*Le procédé de fabrication est suffisamment décrit et les étapes critiques identifiées.*

*Les résultats des études de validation du procédé confirment que le procédé est contrôlé et garantissent la reproductibilité inter lot et la conformité aux spécifications.*

*Les essais réalisés et les spécifications fixées sont appropriés pour contrôler la qualité du produit fini et la sécurité de son utilisation.*

*Les études de stabilité ont été conduites en conditions ICH. Les données présentées confirment la durée de conservation indiquée dans le RCP, 2 ans avec la mention « A conserver à une température ne dépassant pas 25°C ».*

## 3. DONNEES TOXICOLOGIQUES

*Etant donné que ce produit est un générique et qu'il fait référence à un produit approuvé sur la base d'un dossier complet concernant les études précliniques, de nouvelles données précliniques n'ont pas été soumises et ne sont pas considérées nécessaires.*

## 4. DONNEES CLINIQUES

### Au plan biopharmaceutique :

*Un essai de bioéquivalence réalisé avec le comprimé 20 mg est fourni à l'appui de cette demande.*

### Bref descriptif de l'essai :

- L'essai fourni à été réalisé en 2007.*
- Le schéma expérimental est ouvert, croisé et randomisé à 4 périodes.*
- Dose unique de 20 mg à jeun.*
- Monitoring des concentrations plasmatiques pendant 48 heures et une période de wash-out d'une semaine entre les séquences de traitement.*
- 34 volontaires sains ont été inclus dont 27 ont fini l'étude et ont été analysés.*

**Les produits comparés :**

**Produit test :**

Comprimés LERCANIDIPINE à 20 mg. Ces comprimés sont issus du lot n° D30648 dont la taille est de 110.000 comprimés.

**Produit de référence :**

Comprimés CORIFEO 20 mg, commercialisés par UCB GmbH en Allemagne (lot n° M06A07) de formule identique à la spécialité de référence commercialisée en France.

**Analytique :**

La méthode de dosage de la Lercanidipine est une méthode par CLHP chirale avec détection MS-MS. La méthode est décrite et validée.

**Les résultats :**

Les résultats de cet essai, qui portent sur les moyennes des  $AUC_{0-t}$  (aire sous la courbe de la concentration plasmatique de l'administration à la dernière valeur observée à l'instant t), des  $AUC_{0-\infty}$  (aire sous la courbe de la concentration plasmatique extrapolée à l'infini) et des  $C_{max}$  (concentration plasmatique maximale) sont compris dans l'intervalle de confiance d'acceptation de [0,80 - 1,25].

**Conclusion :**

La bioéquivalence est démontrée entre la spécialité LERCANIDIPINE MYLAN 20 mg, comprimé pelliculé sécable et la spécialité de référence utilisée, de formule identique à la spécialité de référence française. Compte tenu de l'homothétie des formules des dosages 20 mg et 10 mg et de la linéarité de la cinétique de la substance active dans ces intervalles de doses, les résultats de l'essai réalisé avec le dosage 20 mg peuvent être extrapolés au dosage 10 mg.

## **5. CONCLUSION**

La qualité pharmaceutique de LERCANIDIPINE MYLAN 10 mg, comprimé pelliculé sécable a été démontrée suffisante et reproductible.

La bioéquivalence a été démontrée conformément aux exigences européennes.

LERCANIDIPINE MYLAN 10 mg, comprimé pelliculé sécable est générique de ZANIDIP 10 mg, comprimé pelliculé sécable qui est une spécialité connue avec un rapport bénéfice risque favorable. Le RCP est en accord avec celui du produit de référence.